

Les retraites en fiches, en chiffres et en friches

Sommaire

Ce dossier comprend quelques schémas sur la problématique des retraites.

Page 2. Historique des régimes de retraites en France

Page 3. Les régimes de retraites

Page 4. Les dépenses vieillesse totales en 2000

Page 5. Evolution démographique

Page 6. Taux d'accroissement et répartition

Pages 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Evolution démographique et évolution économique

Page 13. Evolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Page 14. La régression sociale selon E. Balladur

Page 15. Les impasses libérales

Pages 16 et 17. L'épargne salariale en France

Pages 18 et 19. La capitalisation et les fonds de pension

Page 20. Pour la solidarité

Page 21. Bibliographie

Historique des régimes de retraites en France

1673 : premier régime de retraite mis en place par Colbert pour les marins du roi

XIX^e siècle : mineurs, cheminots

Début XX^e siècle : électriciens et gaziers, fonctionnaires (mutuelles en dehors de l'Etat)

1910-1914 : « retraites ouvrières et paysannes » pour 3,5 millions de salariés modestes

1930 : régime général d'assurance maladie et vieillesse qui concerne 10 millions de personnes en 1940 et 15 millions en 1945

1941 : le régime de Vichy transforme ce système qui fonctionne par capitalisation ruiné à la suite de la crise en système par répartition

1945 : création de la Sécurité sociale et du régime général

1947 : création de l'AGIRC (affiliation facultative)

1953 : tentative de supprimer les régimes spéciaux : grève générale dans tout le secteur public

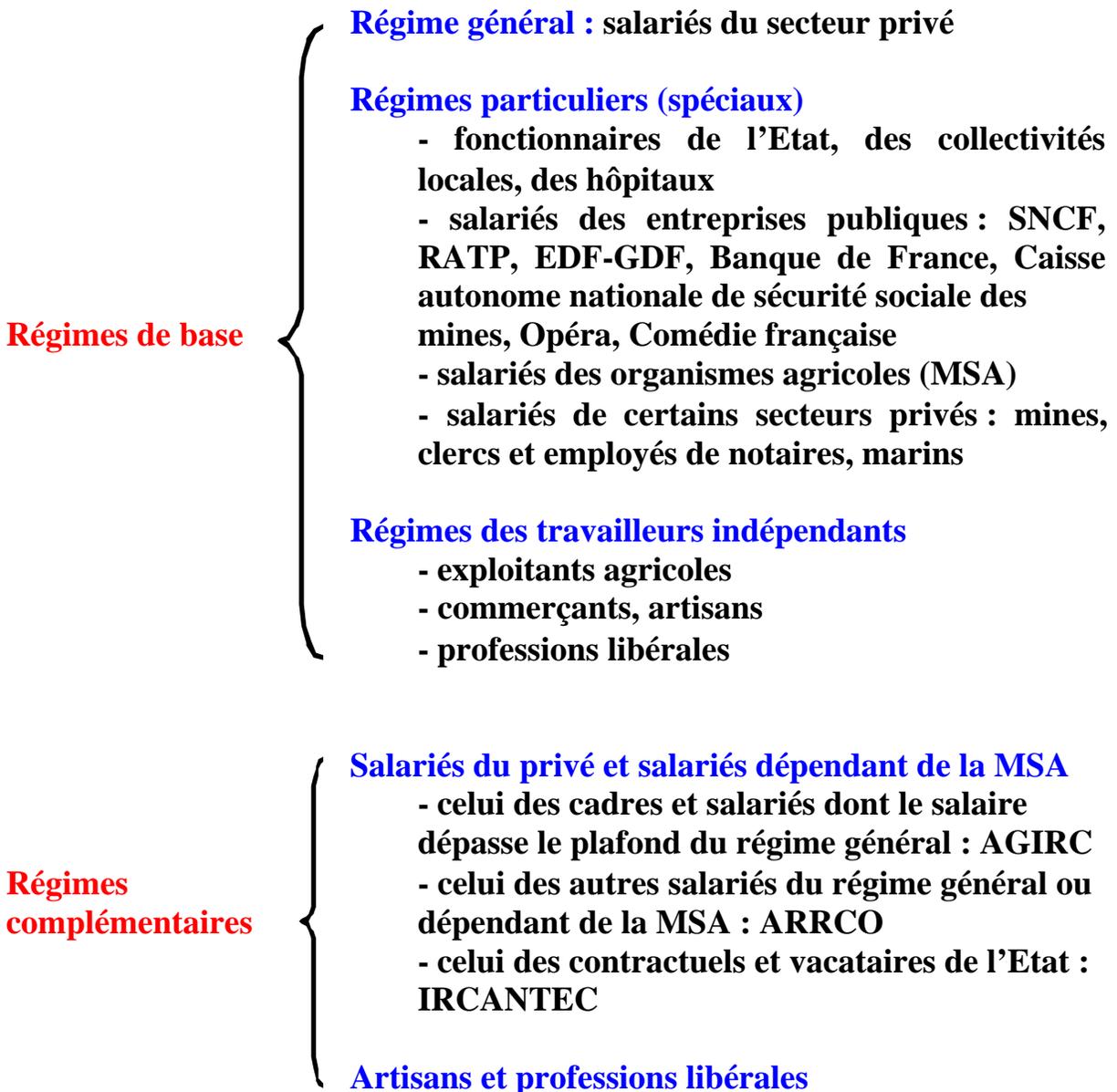
1961 : création de l'ARRCO (affiliation facultative)

1972 : affiliation obligatoire à l'AGIRC ou à l'ARRCO

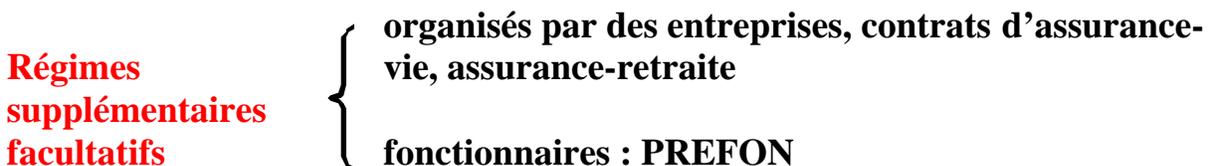
1993 : réforme Balladur

1995 : échec du plan Juppé

1996 : accords sur les régimes complémentaires signés par FO, CFDT, CFTC, CGC

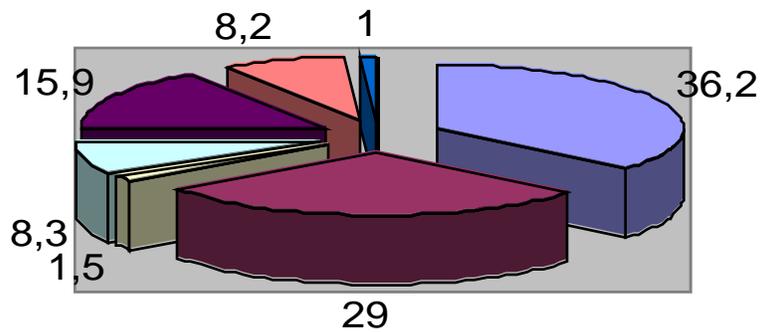


Les régimes de base et les régimes complémentaires fonctionnent selon le principe de la répartition



Les régimes supplémentaires fonctionnent (au moins partiellement) selon le principe de capitalisation et sont souvent à cotisations définies

Dépenses vieillesse totales en 2000: 1150,1 milliards de F, dont 305,93 (soit 26,6%) de retraites complémentaires. Répartition en %.



- 1 Régimes de base des salariés
- 2 Régimes spéciaux
- 3 Régimes complémentaires des non salariés
- 4 Régimes de base des non salariés
- 5 ARRCO
- 6 AGIRC
- 7 Autres régimes complémentaires des salariés

Evolution démographique

	2000	2040
0-19 ans	25,6%	20,6%
20-59 ans	53,8%	45,9%
60 ans et plus	20,6%	33,5%
Total	100%	100%

C. Brutel, « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inéluctable », *INSEE Première*, n° 762, mars 2001.

Les ratios de dépendance démographique

**Personnes en âge d'inactivité (0-19 ans et 60 ans et plus)
/ personnes en âge d'activité**

= 0,858736 en 2000

= 1,1786492 en 2040

soit une augmentation du ratio de 37,25% (0,79% par an)

Personnes de 60 ans et plus / personnes en âge d'activité

= 0,3828996 en 2000

= 0,7298474 en 2040

soit une augmentation du ratio de 90,6% (1,63% par an)

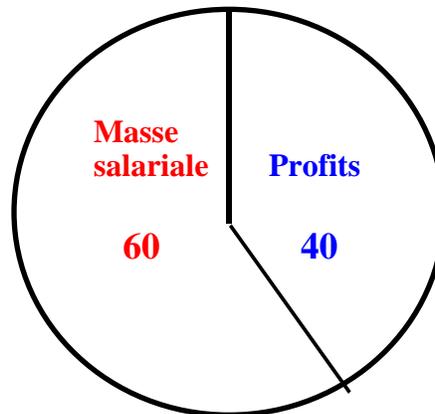
Les ratios de dépendance économique

Inactifs/actifs : + 25% de 2000 à 2040 (0,56% par an)

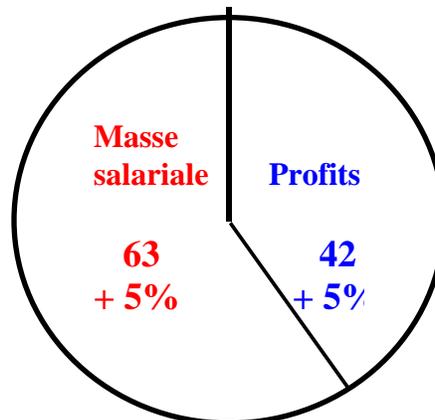
Retraités/actifs : + 75% de 2000 à 2040 (1,41% par an)

Taux d'accroissement et répartition

Point de départ 100

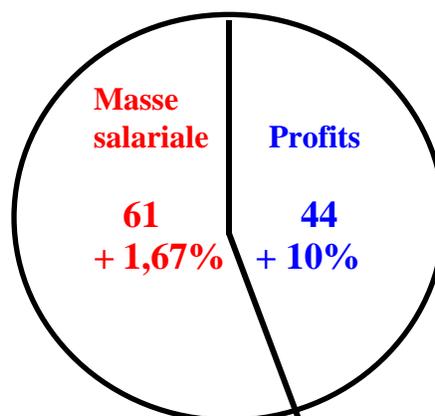


Premier cas de figure d'évolution 105 (+ 5%)



La part des salaires reste de 60% et celle des profits de 40%

Deuxième cas de figure d'évolution 105 (+ 5%)



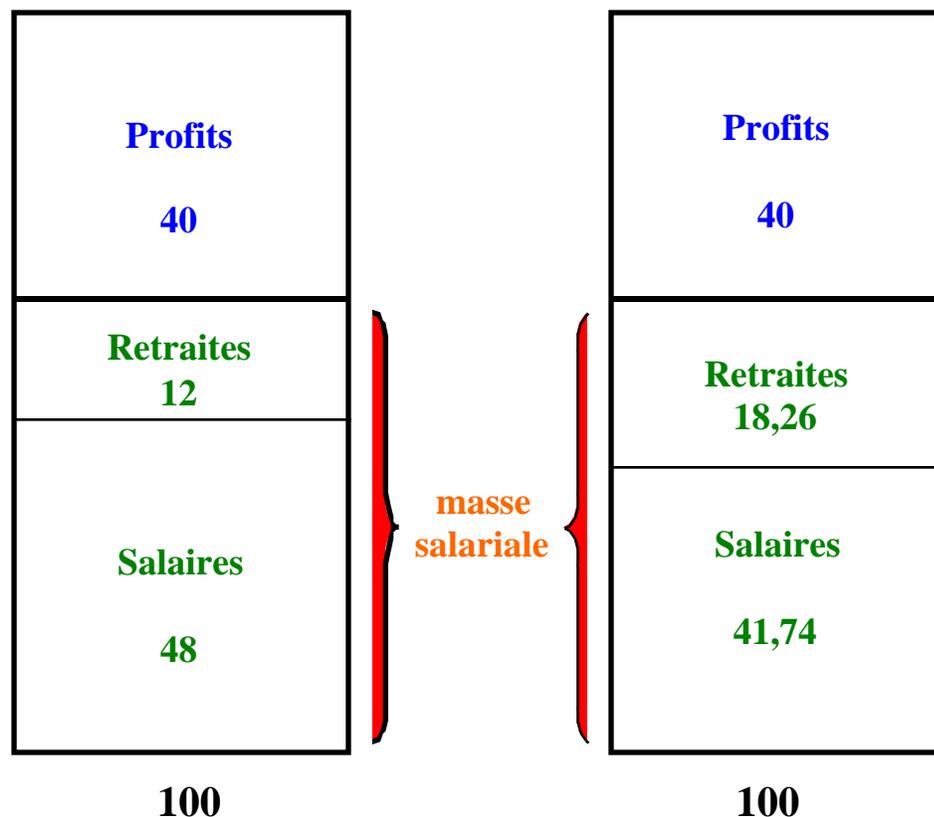
La part des salaires a baissé (58,1%) et celle des profits a augmenté (41,9%)

Evolution démographique et évolution économique

Hypothèses :

- La production est constante
- La part de la masse salariale dans la valeur ajoutée est constante

Quelle est la conséquence de l'évolution démographique sur le salaire moyen et la retraite moyenne ?



Le nombre de retraités étant multiplié par 1,75 et celui des salariés étant constant, le transfert interne à la masse salariale oblige à diminuer le salaire moyen et la retraite moyenne de 13%.

Les montants respectifs des retraites globales (18,26) et des salaires globaux (41,74) sont calculés dans le document [<http://harribey.montesquieu.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraites9.pdf>], annexe 2, p. 12.

Le pourcentage de diminution des salaire moyen et retraite moyenne est obtenu ainsi :

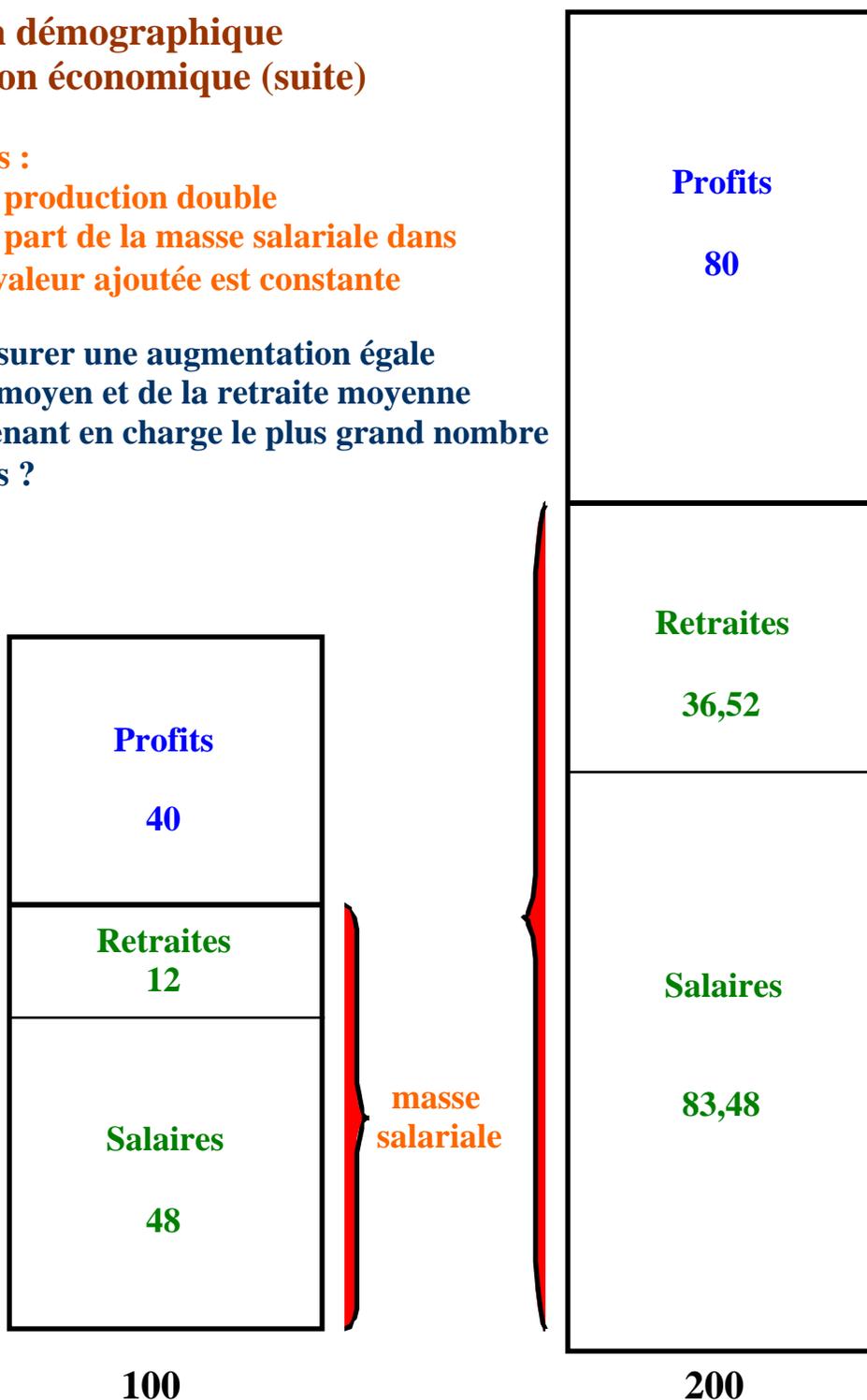
$$[(18,26/12) / 1,75] - 1 = - 0,13\%$$

Evolution démographique et évolution économique (suite)

Hypothèses :

- La production double
- La part de la masse salariale dans la valeur ajoutée est constante

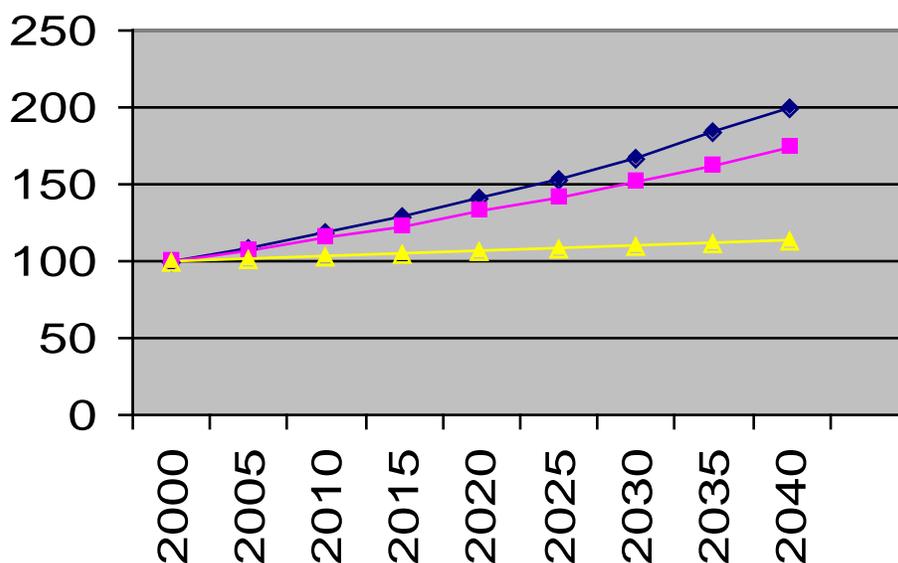
Peut-on assurer une augmentation égale du salaire moyen et de la retraite moyenne tout en prenant en charge le plus grand nombre de retraités ?



Revenu national : + 100% (x 2 en 40 ans), soit 1,75% par an
 Profits : + 100% (x 2 en 40 ans)
 Masse salariale : + 100% (x 2 en 40 ans)
 Salaires : + 74% (x 1,74 en 40 ans), soit 1,39% par an
 Retraites : + 204% (x 3,043 en 40 ans), soit 2,82% par an
 Salaire moyen : + 74% (x 1,74) si le nombre de salariés reste stable
 Retraite moyenne : + 74% (x 1,74) si le nombre de retraités est x 1,75

Hypothèses

- la production double en 40 ans (+1,75% par an), base 100 en 2000
- la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante

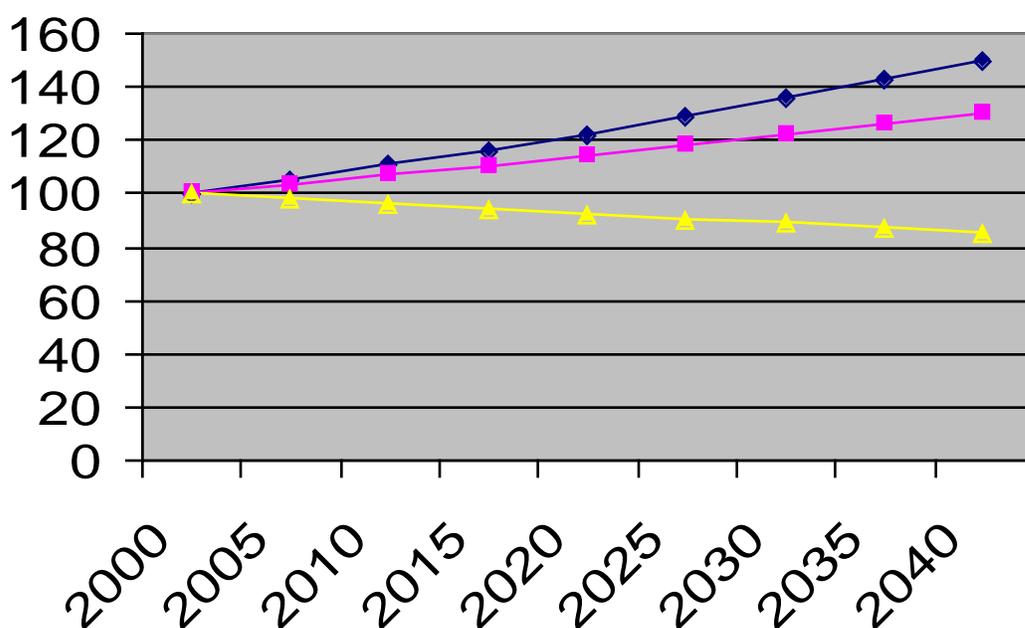


Courbe en bleu : progression des salaires directs individuels s'ils bénéficient d'une progression de leur pouvoir d'achat égale à la croissance économique (doublement en 40 ans) ; dès lors, la progression des retraites individuelles ne peut dépasser 14% en 40 ans (+0,33% par an au lieu de 1,75% par an pour les salariés) : courbe en jaune

Courbe en violet : progression des salaires directs individuels et des retraites individuelles (+74% en 40 ans, soit 1,39% par an) si le niveau de vie relatif des salariés et retraités reste constant.

Hypothèses

- la production augmente de 50% en 40 ans (+1% par an), base 100 en 2000
- la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante



Courbe en bleu : progression des salaires directs individuels s'ils bénéficient d'une progression de leur pouvoir d'achat égale à la croissance économique (+50% en 40 ans) ; dès lors, les retraites individuelles diminuent de 14,3% en 40 ans (-0,35% par an au lieu de +1% par an pour les salariés) : courbe en jaune

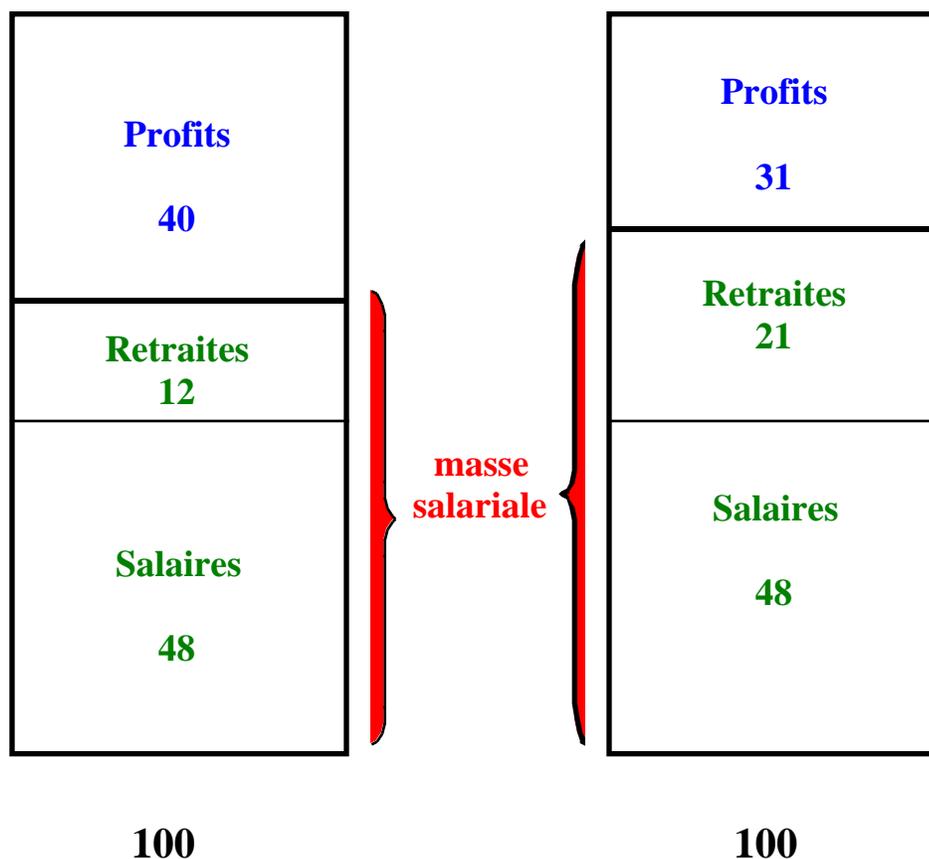
Courbe en violet : progression des salaires directs individuels et des retraites individuelles (+30% en 40 ans, soit +0,67% par an) si le niveau de vie relatif des salariés et retraités reste constant.

Evolution démographique et évolution économique (suite)

Hypothèses

- La production est constante
- La part de la masse salariale augmente de telle sorte que le salaire moyen et la retraite moyenne ne diminuent pas

Quelle part la masse salariale doit-elle avoir dans la valeur ajoutée pour que le salaire moyen et la retraite moyenne ne diminuent pas ?



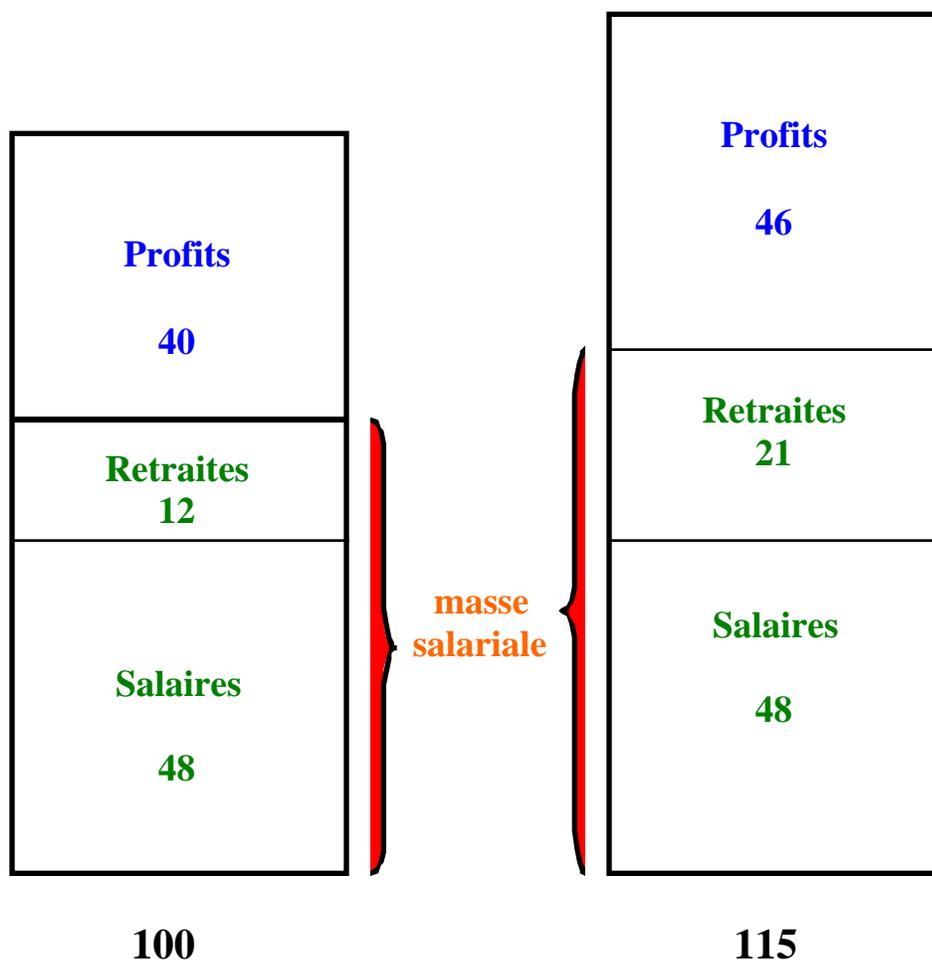
Le nombre de retraités étant multiplié par 1,75 et celui des salariés étant constant, la part de la masse salariale doit atteindre 69% de la valeur ajoutée et celle des profits diminuer jusqu'à 31% pour que le salaire moyen et la retraite moyenne ne diminuent pas.

Evolution démographique et évolution économique (suite)

Hypothèses

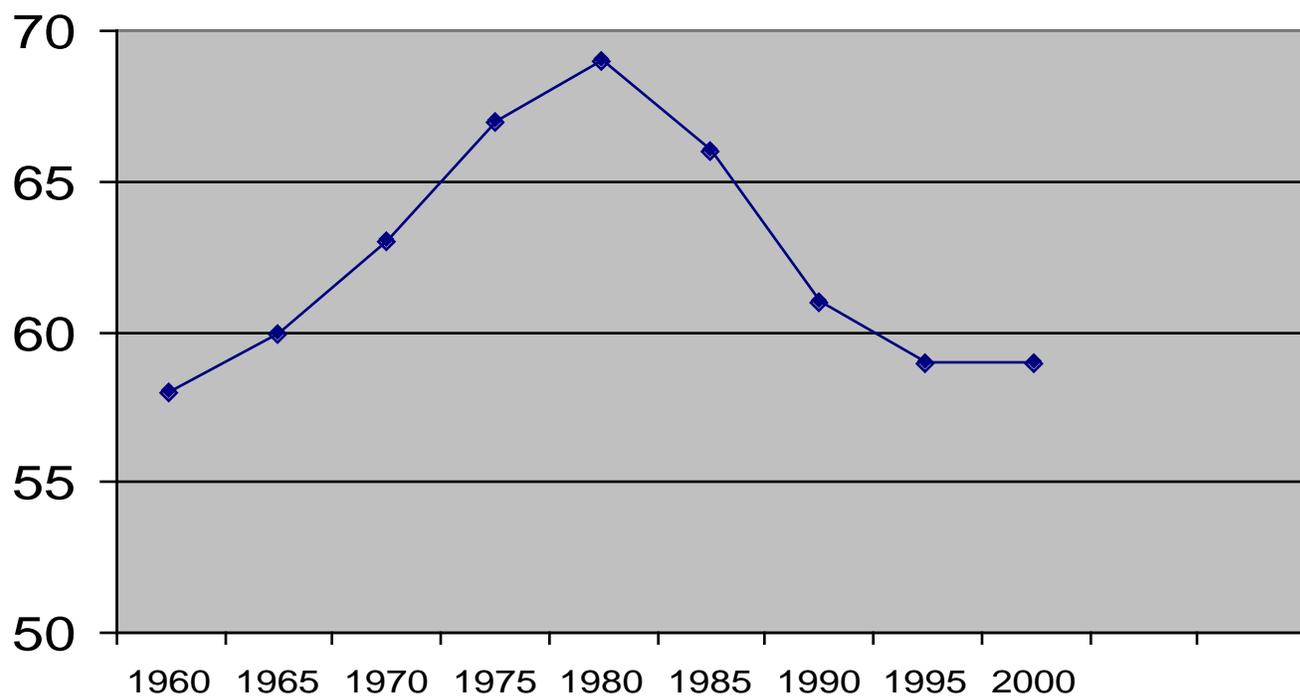
- La part de la masse salariale dans la valeur ajoutée est constante
- Le salaire moyen et la retraite moyenne sont constants

Quelle croissance de la production par tête est nécessaire pour que le salaire moyen et la retraite moyenne ne diminuent pas ?



Le nombre de retraités étant multiplié par 1,75 et celui des salariés étant constant, la production doit augmenter de 15% pour que le salaire moyen et la retraite moyenne ne diminuent pas.

Part des salaires dans la valeur ajoutée (en %)



E. Balladur, « Retraites : il est temps », *Le Monde*, 7 janvier 2003

Disparités entre salariés du privé et du public

- 40 ans de cotisations / 37,5 ans
- 25 meilleures années / 6 derniers mois
- taux de cotisations : 9,55% / 7,85%
- indexation des pensions sur les prix / sur les salaires

Evolution démographique

- Passage de 1,7 cotisant pour 1 retraité à 1 pour 1
- La réforme de 1993 cessera de produire ses effets entre 2005 et 2010

Comment agir ?

- supprimer l'avantage des salariés du secteur public
- réformer progressivement sur le modèle de deux régimes spéciaux réformés en 1993 (banques et sécurité sociale)
- réformer sans retard pour éviter les mesures brutales
- pas d'uniformité : chaque secteur a ses spécificités et ses contraintes
- augmenter le nombre d'années de cotisations plutôt que reculer l'âge de la retraite pour préserver la liberté de choix

Fausse solutions

- augmentation du taux de cotisations (comme à EDF qui conserve 37,5 ans de cotisations et retraite = 75% du dernier salaire) car cela alourdit les prélèvements obligatoires
- fonds de réserve : il accroît encore le poids des dépenses publiques

Priorités

- commencer par les salariés des trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux) avant d'envisager le cas des entreprises publiques (régimes spéciaux) car 18% seulement de leurs pensions sont financées par des retenues sur les salaires : pour alléger le poids sur la collectivité, rapprocher le mode de calcul des pensions de celui du privé ; les 17% de rémunération sous forme de primes pourraient être utilisés pour créer un régime complémentaire
- pour les régimes spéciaux, agir en profitant de la modernisation des entreprises
- pour le secteur privé, l'allongement de la durée de cotisations s'est achevée en 2002, et la modification du salaire de référence sera terminée en 2008 ; donc il faut décider de suite des mesures à mettre en œuvre entre 2005 et 2010 : 42 ans de cotisations et fonds de pension

Retraites : les impasses libérales

1994 : Banque mondiale = retraites sur trois piliers :

- le premier, collectif, garantissant une couverture minimale
- le second, complémentaire et obligatoire, mais géré par des groupes financiers privés
- le troisième, facultatif et individuel

Evolution démographique

De 2000 à 2040 :

Inactifs/actifs = + 25%, soit + 0,56% par an

Retraités/actifs = + 75%, soit + 1,41% par an

Mais la production aura doublé

+ 100% au rythme moyen de 1,75% par an

La même évolution démographique s'imposera à tout système

La capitalisation ne pourra jamais être une solution collective

En revanche, elle sera nécessairement un problème collectif :

- par l'accentuation des inégalités sociales s'il n'y a pas de faillite boursière
- ou bien par la ruine des retraités s'il y a faillite boursière

Projet libéral

- Accaparement des gains de productivité
- Chômage

Mystification libérale

- Capital productif ?
- Associer le salariat au capitalisme patrimonial ou bien briser son unité ?

L'épargne salariale en France

L'intéressement

Dispositif datant de 1959, facultatif, mis en place par accord d'entreprise

Prime calculée selon des indicateurs prévus dans l'accord et qui peut être versée immédiatement au salarié qui le souhaite

Elle est soumise à la CSG mais pas aux CS.

Elle est déductible de l'impôt sur les bénéfices

La participation

Fixée par ordonnance de 1967, obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés

Calculée en fonction des bénéfices de l'entreprise et proportionnellement au salaire

Bloquée pour une période de 3 à 5 ans minimum

Peut être investie en actions de l'entreprise sur un compte courant bloqué, en parts de SICAV, ou en FCPE avec des actions ou non de l'entreprise

Non soumise aux CS ni à l'IRPP et déductible de l'assiette de l'IS

Le plan d'épargne d'entreprise

Le PPE peut recueillir des sommes au titre de l'intéressement et de la participation, avec des sommes versées volontairement par les travailleurs ou abondées par les entreprises (qui sont déductibles de l'IS)

Abondement non soumis à l'IRPP dans la limite de 300% des versements des salariés avec plafond à 15 000 F

Sommes bloquées pendant 5 ans, exonérées de CS dans les mêmes conditions que vis-vis de l'IRPP

Elles peuvent servir à acheter des actions de l'entreprise (le plafond passe à 22 500 F), des parts de SICAV, ou être placées dans des FCPE

1997 : épargne salariale = 45,4 milliards de F pour un encours de 375 milliards de F

épargne réglementée = 1400 milliards de F

assurance-vie = 4000 milliards de F

Le flux représentait un manque à gager de 25 à 30 milliards de CS et exonérations fiscales.

En outre, 8% des personnes ayant un salaire inférieur à 6000 F disposent d'une épargne salariale, alors que 45% de celles qui ont un salaire supérieur à 20 000 F en disposent.

L'épargne salariale en France (suite)

Le plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV)

- sur 10 ans au moins ;
- sortie en capital seulement et pas en rente pour ne pas le faire trop ressembler à un fonds de pension, mais avec possibilité de fractionnement ;
- abondement des entreprises jusqu'à 30 000 F par an ;
- au-delà de 15 000 F, l'abondement est taxé au taux de cotisation retraite de 8,2% ; le produit de cette taxe étant affecté à un fonds de réserve pour les retraites.

Les critiques de ce plan :

- l'épargne salariale est conçue comme un substitut aux salaires ;
- substitut détaché des gains de productivité du travail dont les salariés ne bénéficieraient pas au travers des abondements sur les fonds d'épargne ;
- il aggrave les inégalités ;
- il gèle les ressources de la protection sociale car le plafond à partir duquel des cotisations retraites interviennent (15 000 F) se situe bien au-delà de l'abondement moyen consenti par les entreprises à leurs salariés : en 1997, cet abondement moyen était de 5270 F par salarié.

La capitalisation et les fonds de pension

Définition habituelle : 1^{er} contresens

Ce n'est pas l'épargne individuelle qui finance les retraites
 Les rentes sont prélevées sur le fruit du travail des actifs
 A la racine de l'idéologie libérale : le capital engendre de la valeur

La capitalisation : une fausse solution

1. La capitalisation face à l'évolution démographique ?

Les fonds de pension seront vendeurs nets de titres financiers
 Fonds de pension anglais : recul de l'âge de la retraite à 70 ans
 Fonds de pension néerlandais : cessation de paiement
 Fonds de pension américains : ruineux ou ruinés

2. La capitalisation pour préparer l'avenir économique ?

Augmenter l'épargne ? Elle est déjà surabondante dans les pays à faible croissance (Allemagne, France, Japon) où les entreprises investissent peu

La défiscalisation accompagnant la capitalisation (contrats d'assurance-vie, plans d'épargne salariale, plans d'épargne-retraite) affaiblit les budgets publics

3. La capitalisation pour compléter ?

Aujourd'hui : retraites françaises = 180 milliards €
 En 2040 : 3 fois plus = 540 milliards € quel que soit le système
 Coexistence impossible avec le système par répartition

4. Les faux-nez de la capitalisation

Fonds de pension à la française

Même logique de rentabilité que les fonds étrangers
 La France est exportatrice nette de capitaux

Fonds d'épargne salariale

Substitut au salaire déconnecté des gains de productivité
 Gel des ressources de la Sécurité sociale car exonération de CS sous plafond d'abondement de 2250 € par an (sauf CSG et RDS)

Fonds de réserve ou « répartition provisionnée » (O. Davanne)

Les retraites sont un revenu-flux et non un prélèvement sur un stock
 Si le fonds est placé, ses revenus proviendront de la richesse produite dans le monde : retour à la case capitalisation

La capitalisation et les fonds de pension (suite)

La capitalisation : un vrai problème

1. Rendement de la capitalisation supérieur au taux de croissance économique obtenu au détriment de la masse salariale

Les salaires progressent moins vite que la productivité du travail

L'emploi et les conditions de travail sont sacrifiés

Schizophrénie salariale

Association capital-travail, vieux rêve libéral : « tout pour l'actionnaire puisqu'on est tous actionnaires »

2. Cauchemar : aggravation des inégalités

Dans nos pays

A l'échelle mondiale :

« Il faut faire payer nos retraites par les Chinois » (J.C. Boulard)

« La population à forte épargne des pays développés et vieillissants subirait une baisse de rentabilité de sa richesse financière si elle devait investir exclusivement dans des droits de propriété sur le capital interne. Cependant, l'intégration mondiale des marchés de capitaux lui permet d'investir dans les droits de propriété sur le capital productif des zones où la population active est en forte croissance. [...] Les épargnants des zones riches seront donc mieux rémunérés qu'ils ne le seraient en autarcie. » (M. Aglietta & al.)

3. Libéralisation généralisée

Depuis la libéralisation des mouvements de capitaux : spéculation et instabilité financières, apogée du capitalisme financier

Privatisation des services publics et de la protection sociale

4. Société du risque

« Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social. » (FMI)

« Le risque est une nouvelle valeur morale. C'est notre matière première » (D. Kessler)

« La Sécurité sociale crée la maladie » (F. Ewald)

Défausse du risque sur les salariés

Recul des solidarités : la société ne reconnaît que les dettes privées et délégitime toutes les dettes sociales, collectives

Deux références théoriques pour conclure



Marx : seul le travail crée de la valeur

Keynes : l'épargne ne fait pas la décision d'investissement

La rente doit être ponctionnée : élargissement de l'assiette des CS

Pour la solidarité

Principe

Répartition équitable des gains de productivité

Propositions

- **Abrogation des mesures régressives, notamment retour aux 37,5 annuités pour tous**
- **Taux de remplacement garanti autour de 75%**
- **Droit à la retraite à taux plein à 60 ans**
- **Evolution des retraites calquée sur celle des salaires, elle-même proportionnelle à celle de la productivité, de façon à relever la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée**
- **Hausse du taux de cotisations sociales patronales**
- **Elargissement de l'assiette des cotisations sociales aux profits, c'est-à-dire à l'ensemble de la valeur ajoutée**
- **Garantie d'un minimum vieillesse indexé sur le SMIC**
- **Mise place de mécanismes compensateurs des parcours professionnels précaires et chaotiques à cause du chômage**
- **Si les propositions précédentes sont mises en œuvre, l'unification des régimes de retraites est souhaitable et envisageable progressivement ; transitoirement, des péréquations entre régimes spéciaux peuvent être organisées pour atténuer les divergences d'évolution démographique**
- **Unification des niveaux de prélèvements sociaux et fiscaux sur toutes les formes de revenus et d'épargne**
- **Evolution vers une liberté de choix du moment de départ à la retraite, à condition qu'elle ne soit pas pénalisante pour les plus bas salaires et qu'elle s'accompagne tout au long de la vie active d'une possibilité réelle de l'emploi choisi.**

Bibliographie

- R. Briet, *Perspectives à long terme des retraites*, Paris, La Documentation française, 1995.
- J. Cassandre, « Retraites : le mirage de la capitalisation », *Droit social*, n° 6, juin 1991, p. 518-521.
- J.J. Chavigné, G. Filoche : *Nos retraites, fonds de pension ou bas de laine ? Réponse au Medef*, Paris, Ed. Ramsay, 2001.
- Commissariat Général du Plan, *Viellir solidaires*, Paris, La Documentation française, 1986.
- Commissariat Général du Plan, *Livre blanc sur les retraites : Garantir dans l'équité les retraites de demain*, préface de M. Rocard, Paris, La Documentation française, 1991.
- Commissariat Général du Plan, Rapport de J.M. Charpin, *L'avenir des retraites*, Paris, La Documentation française, 1999.
- Conseil d'Analyse Economique, *Retraites et épargne*, Rapport n° 7, 1998.
- Conseil d'Orientation des Retraites, *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations*, Premier rapport, 6 décembre 2001, Paris, La Documentation française, 2002.
- Conseil d'Analyse Economique, *Retraites choisies et progressives*, Rapport n° 21, 2000.
- G. Dupont, H. Sterdyniak, *Quel avenir pour nos retraites*, Paris, La Découverte, 2000.
- Fédération Syndicale Unifiée, *Retraites : Faux problèmes, vraies solidarités*, Nouveaux regards, Syllepse, 2003.
- Fondation Copernic (P.Y. Chanu et P. Khalfa, coord.), *Les retraites au péril du libéralisme*, Paris, Syllepse, 3^e éd. 2002.
- Fondation Copernic, *Diagnostics pour sortir du libéralisme*, Paris, Syllepse, 2002.
- B. Friot, *Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute, 1998.
- J.M. Harribey, « Répartition ou capitalisation, on ne finance jamais sa propre retraite », *Le Monde*, 3 novembre 1998.
- J.M. Harribey, « Les retraites face à la capitalisation ouverte ou rampante », *Economie et politique*, n° 550-551, mai-juin 2000, p. 43-48.
- J.M. Harribey, « Retraites : qui paiera ? », *L'Humanité*, 22 avril 2002.
- J.M. Harribey, « Retraites : la solidarité en trois dimensions », *Le Grain de sable, Courriel d'information d'ATTAC*, n° 409, 14 mars 2003.
- J.M. Harribey, « Sous les retraites, la dette sociale et le don », *Politis*, n° 751, 15 mai 2003.
- J.M. Harribey, « La productivité à bon escient », *Politis*, n° 757, 26 juin 2003.
- J.M. Harribey, <http://harribey.montesquieu.u-bordeaux.fr/travaux/>
- J.M. Harribey, P. Khalfa, « Réformer la retraite par répartition : pour la sauver ou l'enterrer ? », *Libération*, 11 septembre 2001.
- J.M. Harribey, P. Khalfa, « Réforme ou contre-réforme ? », *Le Monde*, 11 janvier 2003.
- J.M. Harribey, P. Khalfa, « Retraites : premier bilan », *Politis*, n° 758, 3 juillet 2003.
- M. Husson, « La duperie des fonds de pension, Jouer sa retraite en Bourse ? », *Le Monde Diplomatique*, février 1999.
- M. Husson, « Retraites : qui est la cigale, qui est la fourmi ? », *La Nouvelle Vie Ouvrière*, 4 mai 2001.
- M. Husson, <http://hussonet.free.fr>
- P. Khalfa, P.Y. Chanu (coord.) (Fondation Copernic), *Les retraites au péril du libéralisme*, Paris, Syllepse, 1999, 2000 et 2002.
- F. Lordon, *Fonds de pension, piège à cons ? Mirage de la démocratie actionnariale*, Paris, Ed. raisons d'agir, 2000.
- J. Nikonoff, *La comédie des fonds de pension*, postface de J.M. Harribey, « Il n'y a pas de - génération spontanée du capital », Paris, Arléa, 1999.
- H. Sterdyniak, G. Dupont, A. Dantec, « Les retraites en France : que faire ? », *Revue de l'OFCE*, n° 68, janvier 1999, p. 19-81.
- R. Teulade, « L'avenir des systèmes de retraite », Avis du Conseil Economique et Social, 12 janvier 2000.